MAXIMISATION DE LA RENTE AU DÉCÈS

Une stratégie de constitution d'un legs

Utiliser le revenu de retraite en excédent pour optimiser la valeur de la succession

Empire Vie[MC]

Le concept de **maximisation de la rente au décès** est une stratégie de constitution d'un legs conçue pour optimiser la valeur de la partie d'un patrimoine que les gens n'ont pas l'intention de dépenser. Cette stratégie est structurée de manière à fournir aux gens de l'argent garanti, libre d'impôt, qui pourra être réservé pour les générations futures ou pour des causes qui leur sont chères.

Comment fonctionne cette stratégie?

Cette stratégie est conçue pour les gens qui souhaitent investir une partie de leur rente, de leur fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou de leur revenu de retraite après impôts pour s'assurer de fournir une valeur successorale libre d'impôt substantielle à un bénéficiaire.

Ce concept met l'accent sur la différence entre les résultats potentiels lorsque l'on essaie d'atteindre cet objectif avec des placements conventionnels versus une approche avantageuse sur le plan fiscal qui combine l'épargne et un programme d'assurance.

Les gains accumulés dans la police sont à l'abri de l'impôt (à condition de ne pas excéder la partie exonérée de la police).

> Plusieurs personnes disposent d'une partie de revenu qu'elles investissent et souhaitent léguer aux générations futures; des actifs qu'elles n'ont aucune intention de dépenser elles-mêmes.

Dans les autres placements, la croissance annuelle est réduite par l'impôt, avant d'être réinvestie. Le fonds de la police d'assurance vie croît à l'abri de l'impôt et peut servir à payer les coûts annuels de mortalité pour la prestation successorale.

Les placements conventionnels créent simplement des obligations fiscales supplémentaires sur le moment et pour la succession. Ces placements sont aussi difficiles à transmettre aux héritiers sans homologation et sans débourser les frais d'évaluation et de transfert connexes.

> Payez de l'impôt sur votre revenu de retraite seulement une fois. Le produit de la police peut être payable à un bénéficiaire désigné hors de votre succession au décès. Vous pouvez éviter de payer de l'impôt ainsi que des frais juridiques et d'homologation.

Options de financement

Les dépôts peuvent être effectués sur une base mensuelle ou annuelle, soit pendant une période donnée, soit la vie durant. Les dépôts et les résultats varient en fonction de l'âge, du sexe, de l'état de santé et de la tranche d'imposition de chaque personne.

Chaque programme de constitution d'un legs comporte des objectifs et des considérations quant aux liquidités taillés sur mesure. C'est pourquoi cette stratégie a été élaborée de manière à permettre une variété d'options de financement.

Pourquoi établir une stratégie de maximisation de la rente au décès?

Pour les personnes admissibles, la maximisation de la rente au décès permet d'obtenir :

1. un patrimoine immédiat à valeur élevée;
2. une croissance à l'abri de l'impôt des dépôts supplémentaires (selon la législation en vigueur);
3. une valeur libre d'impôt au décès;
4. une réduction du temps et des frais de règlement de la succession si un ou des bénéficiaires sont désignés;
5. une protection possible contre les créanciers pour le particulier et le(s) bénéficiaire(s).

Les placements conventionnels sont imposés chaque année et/ou créent de lourdes obligations fiscales au décès. La maximisation de la rente au décès permet de fournir à un bénéficiaire une somme substantielle libre d'impôt.

À qui s'adresse cette stratégie?

Cette stratégie est conçue principalement pour les personnes :

- qui souhaitent accroître considérablement la valeur nette de leur succession afin de fournir un legs substantiel aux générations futures ou à des causes qui leur sont chères;
- qui disposent d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou d'un FERR;
- qui reçoivent présentement un revenu de retraite supérieur à leurs besoins;
- qui ont suffisamment d'actifs et de liquidités pour s'assurer un mode de vie aisé tout au long de leur vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) offre des produits individuels et collectifs concurrentiels d'assurance vie et maladie, de placement et de retraite afin de vous aider à bâtir votre patrimoine et à protéger votre sécurité financière.

L'Empire Vie se classe parmi les 10 principaux assureurs vie au Canada[1] et jouit de la cote A (Excellent) attribuée par la firme A.M. Best[2]. Notre vision est d'être la société de services financiers de propriété indépendante chef de file au Canada, reconnue pour son approche simplifiée en affaires et sa touche personnalisée.

[1] *Financial Post Magazine*, juin 2010, selon le revenu
[2] Au 22 juin 2011

VIP+

L'équipe Services VIP+ (Ventes, Impôt et Planification successorale) fournit les stratégies de planification patrimoniale et successorale qui vous importent. Elle se compose de professionnels actifs dont le mandat est de vous appuyer dans vos démarches afin d'aider vos clients à atteindre leurs objectifs financiers.

L'information contenue dans ce document est fournie à titre de renseignements généraux seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

MC Marque de commerce de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Placements • Assurance • Solutions d'assurance collective
www.empire.ca info@empire.ca

Empire Vie MC

FR-08/11